

Déclaration liminaire au CIAS du 14 avril 2021

Bonjour à toutes et à tous,

La CFDT déplore l'absence de la Directrice générale alors que cette séance a été reportée à deux reprises.

Notre déclaration liminaire à ce CIAS du 1^{er} trimestre 2021 ressemble, malheureusement, trop à celle au CIAS de janvier qui clôturait l'année 2020.

Malheureusement, car nos demandes n'ont pas abouti et nous les reformulons aujourd'hui.

La crise sanitaire a modifié les besoins des agents, les prestations de l'ASI doivent s'adapter et de nouvelles aides doivent être mises en place.

Malgré l'octroi de 4000 € aux restaurants pour les nouvelles normes sanitaires, la restauration collective subit une baisse importante de la fréquentation.

La CFDT demande un accompagnement accru des RIA afin d'adapter leur fonctionnement et développer de nouvelles offres.

La possibilité des repas à emporter est ouverte aux agents en présentiel et elle doit l'être aussi aux télétravailleurs afin que ces derniers puissent continuer à bénéficier de la subvention repas.

L'année 2021 va modifier la gestion des conventions de réservation de logement social avec la mise en place de la gestion en flux imposée par la loi ELAN.

La CFDT espère que la mise en conformité des conventions existantes permettra, enfin, de répondre à sa demande de transparence et de relance de nouvelles réservations en région.

La CFDT réitère sa demande de visibilité du parc immobilier de l'État.

Afin d'aider au mieux les nouveaux arrivants dans la Fonction publique, la CFDT demande l'augmentation des montants de l'aide à l'installation des personnels.

La loi de transformation de la Fonction publique entraîne l'augmentation des embauches de contractuels, ces derniers doivent bénéficier rapidement d'une aide identique.

Le CESU « garde d'enfants 0-6 ans » ne répond pas à toutes les demandes, la CFDT souhaite la création de crèches dans les cités administratives et un partenariat avec des assistantes maternelles.

La CFDT réitère sa demande d'un CESU 6-12 ans, le dispositif ne peut pas s'arrêter aux 6 ans de l'enfant.

Le CESU « aide à la personne », proposé par certaines SRIAS, pallie aux difficultés familiales temporaires lors de maladie, d'hospitalisation, pour les aidants, etc...

La CFDT demande que ce dispositif, expérimenté depuis plusieurs années, soit mis en œuvre dans toutes les SRIAS sur un budget spécifique et qu'il devienne une prestation interministérielle.

Enfin, la CFDT rappelle sa demande de moyens de fonctionnement plus importants pour les présidents de SRIAS et pour les animateurs des commissions en région.